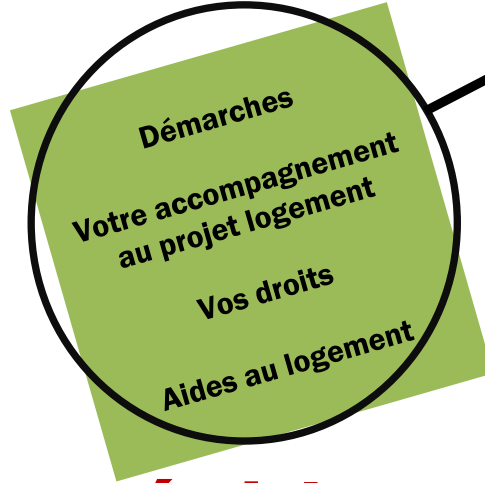


Etudes	Métiers
Emploi	Formation
Vie pratique	Loisirs, Sports
Vacances	Etranger



Les foyers et résidences pour étudiants




Le CROUS Réunion dispose de 1024 logements pour les étudiants réunionnais dont 923 logements dans le Nord du département à Sainte-Clotilde et 100 logements dans le Sud du département à Saint-Pierre et au Tampon. Les places étant limitées, il existe également d'autres alternatives. Des logements privés sont accessibles via une agence immobilière ou directement via un particulier. Outre les logements individuels, vous pouvez également opter pour la collocation.

Démarches

Les cités U

Pour faire sa demande de logement, il faut constituer son Dossier Social Etudiant (DSE) dès le 15 janvier de chaque année : <http://www.crous-reunion.fr/logements/constituer-une-demande-de-logement/>

 L'affectation dans un logement se fait à la mi-juin, il est donc recommandé de faire sa demande le plus tôt possible. A savoir aussi que contrairement aux demandes de bourses, les demandes sont à effectuer impérativement entre le 15 janvier et le 30 avril, avant même d'avoir obtenu les résultats d'examen ou choisi une future orientation. Plus tôt vous effectuerez votre demande, plus tôt votre dossier sera traité. Il est nécessaire de renouveler votre demande chaque année. Un avis d'attribution conditionnelle de bourse et/ou de logement vous est adressé par courriel dans la semaine du 15 juin.

CITÉ UNIVERSITAIRE NORD

Cité Hippolyte foucque
 20, Rue Hippolyte Foucque
 97490 SAINTE-CLOTILDE
 Tél : 02 62 48 32 32
 Courriel : dse@crous-reunion.fr
 Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
 *194 logements

CITÉ UNIVERSITAIRE NORD

Cité Conseil Général
 20, Rue Hippolyte foucque
 97490 SAINTE-CLOTILDE
 Tél : 02 62 48 32 32
 Courriel : dse@crous-reunion.fr
 Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
 *231 logements

ACTUEL

CRIJ Réunion

CITÉ UNIVERSITAIRE NORD

Cité Louis Timagène Houat
20, Rue Hippolyte Foucaud
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 48 32 32
Courriel : dse@crous-reunion.fr
Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
*96 logements

CITÉ UNIVERSITAIRE NORD

Cité Internationale
Campus universitaire du Moufia
Avenue René Cassin
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 48 32 32
Courriel : dse@crous-reunion.fr
Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
*201 logements

CITÉ UNIVERSITAIRE SUD

Cité de Saint-Pierre
40, Chemin de la croix jubilé
ZAC Océan Indien Terre Sainte
97410 SAINT-PIERRE
Tél : 02 62 57 91 30
Courriel : site-sud@crous-reunion.fr
Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
*44 logements

CITÉ UNIVERSITAIRE NORD

Cité Campus 1 et 2
Campus universitaire du Moufia, Avenue René Cassin
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 48 32 32
Courriel : dse@crous-reunion.fr
Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
*200 logements

CITÉ UNIVERSITAIRE SUD

Cité du Tampon
117, Rue du Général Ailleret – Trois Mares
97430 LE TAMPON
Tél : 02 62 57 91 30
Courriel : site-sud@crous-reunion.fr
Web : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>
*56 logements



- Typologie des logements

Plusieurs modes de logements en résidence universitaire sont proposés aux étudiants à l'île de la Réunion.

o Les chambres simples avec sanitaires sur le palier

Chambre simple de 11m² à la Cité Hippolyte Foucaud
Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 prise de connexion internet ;
- Les sanitaires sont situés sur le palier. Chaque étage compte 48 chambres par étages, 1 bloc sanitaire de 7 douches, 1 bloc sanitaire de 7 WC et 1 kitchenette collective de 10m².

CRIJ Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
Tél : 0262 20 98 20
E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com
Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Chambre simple de 11m² à la Cité Campus 1

Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 prise de connexion internet ;
- Les sanitaires douches et WC sont situés sur le palier. Les cuisines collectives sont situées au rez-de-chaussée et au niveau 3 du bâtiment.

Chambre simple de 11m² à la Cité Campus 2

Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 prise de connexion internet ;
- Les sanitaires sont situés sur le palier. Les cuisines collectives sont situées au niveau 1 et au niveau 2 du bâtiment.

Chambre simple de 12m² à la Cité Conseil Général

Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 prise de connexion internet ;
- Les sanitaires sont situés sur le palier. Chaque étage comporte 3 blocs sanitaires et 2 cuisines collectives à l'exception du rez-de-chaussée.

Chambre simple de 9m² à la Cité du Tampon

Équipements :

- 1 lavabo, 1 lit simple, 1 armoire, 1 réfrigérateur étagère, 1 table de chevet, WIFI ;
- Les sanitaires sont situés sur le palier. Chaque étage compte 18 chambres, 2 blocs sanitaires de 3 douches, de 3 WC et 1 kitchenette collective de 10 m².

Chambre simple de 9m² à la Cité de Saint-Pierre

Équipements :

- 1 lavabo, 1 lit simple, 1 armoire, 1 réfrigérateur étagère, 1 table de chevet, WIFI ;
- Les sanitaires sont situés sur le palier. Chaque étage compte 22 chambres, 2 blocs sanitaires de 3 douches et de 3 WC et 1 kitchenette collective de 10 m².

○ Les chambres simples avec sanitaires incluses

Chambre simple avec sanitaires de 12m² à la Cité International

Équipements :

- 1 lit simple, 1 penderie, 1 lavabo, 1 douche, 1 WC, 1 petit réfrigérateur, 1 prise de connexion internet ;
- Chaque étage dispose d'une kitchenette collective à l'exception du niveau 2.

ACTUEL

CRIJ Réunion

Chambre simple avec sanitaires de 14m² à la Cité Louis Timagène Houat

Équipements :

- 1 balcon, 1 lit simple, 1 lavabo, 1 douche, 1 WC, 1 petit réfrigérateur, 1 prise de connexion internet ;
- Chaque étage dispose d'une cuisine collective à l'exception du niveau 6.

○ Les chambres simples avec sanitaires adaptées aux personnes handicapées moteurs

Chambre simple avec sanitaires de 22m² à la Cité International

Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 douche, 1 WC, 1 prise de connexion internet ;
- 1 cuisine collective de 22 m² est située sur le palier.

Chambre simple avec sanitaires de 22 m² à la Cité Campus 2

Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 douche, 1 WC, 1 prise de connexion internet ;
- Pas de cuisine accessible dans le bâtiment.

Chambre simple avec sanitaires de 17m² à la Cité Louis Timagène Houat

Équipements :

- 1 lit simple, 1 lavabo, 1 douche, 1 WC, 1 petit réfrigérateur, 1 prise de connexion internet.
- *la Cité Houat dispose de 6 chambres adaptées pour les personnes à mobilité réduite, 1 chambre par étage*

○ Les chambres doubles avec sanitaires

Chambre double avec sanitaires de 25m² à la Cité Conseil Général

Équipements :

- 2 lits jumeaux, 1 lavabo, 1 baignoire, 1 WC, 1 prise de connexion internet ;
- Cuisines collectives au niveau 1.

Chambre double avec sanitaires de 25m² à la Cité Hippolyte Foucque

Équipements :

- 2 lits jumeaux, 1 lavabo, 1 baignoire, 1 WC, 1 prise de connexion internet ;
- Pas de cuisine collective au rez-de-chaussée.

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Chambre double avec sanitaires de 25m² à la Cité Campus 1

Équipements :

- 1 lit jumeau, 1 lavabo, 1 baignoire, 1 WC, 1 prise de connexion internet
- 1 cuisine collective sur le même palier.

○ Les studios

Studio avec lit simple de 19m² à la Cité Louis Timagène Houat

Équipements :

- 1 lit une personne, 1 lavabo, 1 WC, 1 kitchenette, 1 plaque chauffante, 1 réfrigérateur, 1 prise de connexion internet.
**18 studios (3 par étages)*

Studio avec lit double de 29m² à la Cité Louis Timagène Houat

Équipements :

- 1 lit double 140 x 190, 1 lavabo, 1 WC, 1 kitchenette, 1 plaque chauffante, 1 petit réfrigérateur, 1 prise de connexion internet.
**2 studios au 6^{ème} étage*

○ Les appartements

T2 avec lit double de 44m² à la Cité Louis Timagène Houat

Équipements :

- 1 lit double 140 x 190, 1 lavabo, 1 WC, 1 cuisine, 1 plaque chauffante, 1 petit réfrigérateur, 1 prise de connexion internet
**1 appartement T2 au 6^{ème} étage*

Source : <http://www.crous-reunion.fr/logements/nos-residences/typologie-des-logements/>

- Tarifs des logements

Le tarif des logements proposés par le Crous aux étudiants varie en fonction de la typologie du logement demandée. Par ailleurs, ces chambres ouvrent droit au bénéfice de [l'allocation de logement social](#) (ALS) et à [l'aide personnalisée au logement](#) (APL).

ACTUEL

CRIJ Réunion

Cité Hippolyte Foucque

Typologie logement :

- 192 chambres simples de 10m² avec sanitaires et cuisines collectives sur palier :
Tarifs : 137€/mois, dépôt de garantie 180€ ;
- 2 studios simples de 20m² au rez-de-chaussée du bâtiment, avec salle de bain et kitchenette :
Tarifs : 261€/mois, dépôt de garantie 280€.

Cité Conseil Général

Typologie logement :

- 225 chambres simples de 12m² avec sanitaires et cuisines collectives sur palier :
Tarifs : 144€/mois, dépôt de garantie 180€. Rénovée : 155€/mois ;
- 6 chambres doubles de 25m² au rez-de-chaussée du bâtiment avec salle de bain, lit double ou lits jumeaux :
Tarifs : 251€/mois, dépôt de garantie 280€. Rénovée : 262€/mois.

Cité Louis Timagène Houat

Typologie logement :

- 69 chambres simples de 14m² avec salle de bain :
Tarifs : 248€/mois, dépôt de garantie 280€
- 6 chambres simples de 17m² avec salle de bain adaptée aux personnes handicapées :
Tarifs : 251€/mois, dépôt de garantie 280€
- 18 studios de 19m² avec salle de bain, kitchenette et lit simple :
Tarifs : 296€/mois, dépôt de garantie 320€
- 2 studios de 29m² avec salle de bain, kitchenette et lit double 140*190 cm :
Tarifs : 354€/mois, dépôt de garantie 370€
- 1 appartement T2 de 44m² avec salle de bain, kitchenette et lit double 140*190 cm :
Tarifs : 417€/mois, dépôt de garantie 430€

Cité Campus 1 et 2

Typologie logement :

- 198 chambres simples de 11m², sanitaires et cuisines collectives sur palier :
Tarifs : 151€/mois, dépôt de garantie 180€
- 1 chambre double de 22m² au Rez-de-chaussée du bâtiment avec salle de bain et lit double 140*190 cm :
Tarifs : 251€/mois
- 1 chambre adaptée aux personnes handicapées moteur au rez-de-chaussée
Tarifs : 253€/mois, dépôt de garantie 280€



CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Cité Internationale
Typologie logement :

- 199 chambres simples avec salle de bain. Cuisines collectives sur palier
Tarifs : 231€/mois, dépôt de garantie 280€
- 2 chambres adaptées aux personnes handicapées moteur au niveau 3 avec salle de bain
Tarifs : 251€/mois, dépôt de garantie 280€

Cité du Tampon
Typologie logement :

- 55 chambres de 9m² avec mini-réfrigérateurs. Sanitaires sur palier
- 1 chambre de 20m², au rez-de-chaussée, adaptée aux personnes handicapés moteur
Tarifs : 154€/mois

Cité Saint-Pierre
Typologie logement :

- 44 chambres de 9m² avec lavabo et mini-réfrigérateur
- 1 chambre de 20m², au rez-de-chaussée, adaptée aux personnes handicapées moteur
Tarifs : 154€/mois

s

- Conditions d'obtention

o Critères d'attribution

Les demandes de logements universitaires se faisant par l'intermédiaire du [DSE](#) (Dossier Social Etudiant), les logements gérés par le Crous sont prioritairement attribués aux étudiants dont la famille dispose de faibles ressources. Les attributions sont prononcées sur la base d'un indice social qui reprend les mêmes éléments que ceux retenus pour le calcul de la bourse. Les critères retenus prennent en compte les revenus de l'étudiant et de ses parents, la composition de la famille, l'éloignement géographique du domicile familial et les résultats universitaires.

o Condition d'admission

Les résidences universitaires du Crous de la Réunion sont réservées aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dépendant de l'Académie de la Réunion. Les chambres et studios sont attribués à la mi-juin sur les mêmes critères sociaux que les bourses et les décisions conditionnelles sont communiquées aux candidats vers la fin juin. Toutefois, des disponibilités peuvent être offertes à toute période de l'année en fonction de la vacance des chambres/logements qui peut intervenir dès octobre après les résultats aux examens.

ACTUEL

CRIJ Réunion

○ Procédure d'admission

Le Directeur du Crous prononce l'admission en résidence après une avis en commission. Les étudiants ayant constitué leur demande de logement avant le 30 avril, reçoivent la notification de décision (admission ou rejet) à la mi-juin. Pour que l'admission en résidence soit définitive, l'étudiant doit verser une provision d'un montant égal à un mois de loyer à titre de réservation et de dépôt de garantie dès la réception de la notification conditionnelle et avant mi-juillet pour les admis de juin. Le non-paiement de cette provision à la date indiquée annule le bénéfice de l'attribution du logement. Le remboursement de la provision peut être demandé avant le 15 septembre pour les seuls motifs suivants et sur pièces justificatifs ; arrêt des études ou changement d'adresse.



La demande de logement universitaire doit obligatoirement être renouvelée chaque année. Des admissions complémentaires sont prononcées à partir de la fin juillet par les services.

- Procédures des étudiants déjà logés

○ Réadmission en résidence universitaires

Vous êtes logé actuellement dans une résidence universitaire du Crous de la Réunion et vous souhaitez renouveler votre demande de chambre pour la rentrée prochaine : la demande de réadmission est obligatoire pour pouvoir rester dans votre logement l'année suivante.

Cette démarche permet d'accélérer le suivi de votre dossier DES logement auprès de la Division de la Vie Étudiante (DVE) si vous avez l'intention de renouveler votre demande de chambre pour l'année suivante. Pour cela, vous devez compléter le formulaire de réadmission. Sans ce formulaire, vous risquez d'avoir un refus pour la réadmission dans un logement au Crous de la Réunion.



Pour pouvoir faire votre réadmission vous devez :

- Avoir constitué votre DSE avant le 31 mai
- Remplir les critères d'attribution de chambre en résidence universitaire (étudiant, etc...)

Si vous n'êtes pas étudiant pour l'année demandée, vous n'aurez pas d'affectation en résidence universitaire.

Du côté du privé

A la demande du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Cnous et le Crous ont créé LoKaViz, la centrale du logement étudiant en Ile-de-France et dans l'Océan Indien. Le site permet de consulter gratuitement des annonces de logements privés ou en résidences universitaires, mais aussi à l'accès à un ensemble de services, telle que la CLE (Caution Locative Etudiante)

LOKAVIZ

Web : <http://www.lokaviz.fr/>

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

TéI : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

Vous pouvez aussi vous tourner vers les professionnels de l'immobilier ou encore les annonces de location-colocation pour vos demandes de logements étudiants.

Pour plus d'infos sur la location-colocation dans le privé : CF Actuel CRIJ Réunion n°5.21 « trouver une location ou une colocation »

Ci-dessous sont listées quelques agences immobilières que vous pouvez contacter

AGENCE MUTUELLE IMMOBILIERE – AMI REUNION

60, Rue Victor Mac Auliffe
97400 SAINT-DENIS
Tél : 02 62 30 85 40
Fax : 02 62 30 85 41
Web : <http://www.amireunion.com/>
Courriel : contact@amireunion.com

APAVOU REUNION

190, Rue des deux canons
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 97 40 00
Web : <http://www.apavouimmobilier.com/annonces/location-studio-etudiant-a-la-reunion#>
Courriel : contact@apavou-immobilier.com

SE LOGER

Tél : 02 62 47 47 47
Web : <http://www.loger.re/immobilier-ile-de-la-reunion/index.php>

IMMO974

7, Rue Henry Cornu, Technopole de la Réunion
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 48 28 44
Web : <http://www.immo974.com/>
Courriel : contact@immo974.com

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL - SODEGIS

7, Rue Jean Couturier – CS 40030
97431 LE TAMPON CEDEX
Tél : 02 62 59 75 97
Fax : 02 62 59 75 96
Web : <http://www.sodegis.re/>
Courriel : sodegis@sodegis.re

RESIDENCE DES FACS

16, Rue Béarn
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél : 02 62 28 98 98
Web : <http://www.resfacs.fr/fr/>
Courriel : locataire@somabir.re

MÉDICIS GESTION OCÉAN INDIEN - MGOI

112, Rue du Général de Gaulle
97400 SAINT-DENIS
Tél : 02 62 28 40 00 ou 06 92 91 44 55
Fax : 02 62 28 06 18
Web : <http://www.mg-oi.com/>
Courriel : mg-oi@mg-oi.com

ADOMIA RESIDENCES

19, Rue Jean Cocteau – Champ Fleuri
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél: 02 62 94 19 42
Fax : 02 62 20 92 65
Web : <http://www.adomia-residences.fr/>
Courriel : contact@adomia-residences.fr

CITYA IMMOBILIER

45, Rue de Paris
97400 SAINT-DENIS
Tél accueil : 02 62 41 14 20
location : 02 62 32 43 24
Web : <https://www.citya.com/nos-agences/36839/saint-denis-la-reunion>
Courriel accueil : saintdenis.contact@citya.com
location : saintdenis.location@citya.com



ACTUEL

CRIJ Réunion

Par ailleurs, vous pouvez aussi vous tourner vers l'association Enefa, qui est une association d'entraide aux étudiants, aux familles et aux personnes assimilées, qui est située sur la commune de Saint-Joseph.

ENTRAIDE AUX ETUDIANTS ET LEURS FAMILLES

ENEFA

116, Rue Raphaël Babet
97480 SAINT-JOSEPH
Tél : 06 92 76 00 21

**Chambres meublées à partir de 170 euros.*

S'occupe en priorité des étudiants de Saint-Joseph qui partent suivre leurs études à Saint-Denis. Les places restantes sont louées à d'autres étudiants.

Pour vous accompagner dans votre projet logement

« Vous êtes jeune ? Vous avez des ressources ? Un projet professionnel ? des économies ? Vous êtes étudiant ?

Vous vous retrouvez dans une situation difficile et sans solution de logement ?

Le CLLAJ est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour les jeunes de 18 à 30 ans quel que soit sa situation

Il accueille, informe, oriente, et accompagne les jeunes dans leur projet logement (aide à organiser sa recherche, à préparer son dossier locataire, informe sur les droits et obligations du futur locataire, aide dans les démarches financières, administratives, aide à se maintenir dans son logement, etc.)

Le CLLAJ propose également aux propriétaires une multitude d'avantages : diffuser vos offres et vous mettre en contact avec des jeunes locataires potentiels, met à votre disposition des documents téléchargeables (état des lieux, bail...) vous tient informé des nouvelles réglementations, vous informe sur les aides au maintien dans le logement, etc...

Pour plus d'information et prendre rendez-vous avec le CLLAJ Réunion :

COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES - CLLAJ REUNION

Courriel : locajeune974@alefpa.re

Web : www.locajeune974.re

Facebook : [Claj Reunion](https://www.facebook.com/Claj_Reunion)



Vous pourrez y poser vos questions, exposer votre projet et discuter avec un(e) des intervenant(e) du CLLAJ ! »

Source : CLLAJ Réunion, 2017

Jeune et à la recherche d'un logement ?
www.locajeune974.re

ALEFPA
f CLLAJ Réunion
CRIJ Réunion

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter



Vos droits

L'ADIL offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. Les conseillers de l'association sont présents par permanence sur toutes les communes de l'île.

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT – ADIL

12, Rue Monseigneur De Beaumont BP 20868

97477 SAINT-DENIS

Tél : 02 62 41 14 24

Web : <https://www.adil974.com/index.php?id=22991>

Aides au logement

Les aides de La Région Réunion



- Allocation de première installation REUNION – [APIRUN](#)

○ Objectifs de l'aide

L'aide attribuer vous permet de vous faciliter la première installation hors de votre foyer familial y compris dans la commune de résidence de vos parents.

○ Montant de l'allocation

Inscrit à la Réunion : 500 euros

○ Conditions

Étudiants non-boursier du CROUS et non-boursier du Département :

- Etre de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne,
- Etre âgé de moins de 34 ans au 31/08/2017,
- Etre rattaché à un foyer fiscal à la Réunion,
- Le revenu net imposable inférieur à 108 000€/an,
- Etre inscrit dans un cursus de formation initiale à la Réunion,
- S'installer hors du foyer des parents ou du représentant légale à compter du 1^{er} janvier de l'année N.

ACTUEL

CRIJ Réunion

Sont notamment exclus :

- Les bénéficiaires des aides du CROUS
- Les bénéficiaires des aides du Conseil Départemental
- Les bénéficiaires d'une bourse régionale et sanitaire et sociale
- Les apprentis bénéficiant d'une aide de l'équipement
- Les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation
- Les autres cas liés au statut de stagiaire de la formation professionnelle

o Durée d'attribution

L'aide Régionale n'est pas renouvelable ni rétroactive.

Téléchargez le dossier de demande, le règlement et les modalités de calcul du quotient familial sur le site de la Région Réunion : <https://bourses.regionreunion.com/site/login>

 La date limite de dépôt des dossiers est impérativement fixée au 31 mars 2017.

Retrouvez le guichet Région le plus proche de chez vous sur le lien suivant :

<http://www.regionreunion.com/fr/spip/Aides-aux-jeunes-annee.html>

Les aides au logement de la Caisse d'Allocation Familiale

Pour vous aider à payer votre loyer et vos charges, vous pouvez solliciter [les aides au logement](#) de la [CAF](#), afin de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ou de l'Allocation de Logement Social (ALS).

Vous pouvez également bénéficier directement des [aides et services de la CAF](#) via internet.

- L'Aide personnalisée au logement - APL

L'aide personnalisée au logement est versée directement par la Caisse d'allocation familiale pour les logements conventionnés. La plupart des logements sont conventionnés, notamment ceux gérés par les organisation HLM et les résidences du CROUS. Elle peut être attribuée aux étudiants locataires d'un logement neuf ou ancien qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretiens et les normes de confort.

L'APL est versée directement à votre bailleur (propriétaire...) ou à votre banque ou organisme de prêt.

- L'Allocation de Logement à caractère Social – ALS

L'allocation de logement à caractère social s'agit de l'aide la plus versée aux étudiants. Elle peut être versée pour une chambre en foyer ou en résidence universitaire, un studio, un appartement, une maison. L'ALS s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier de l'Aide personnalisée au logement.

L'ALS vous sont versées directement. Cependant, elles peuvent être versées à votre banque ou organisme de prêt ou à votre bailleur s'ils en font la demande.

* Le dossier de demande est le même quelle que soit l'aide au logement. Le versement peut commencer le mois suivant votre emménagement. Aussi nous vous conseillons de faire votre demande dès votre entrée dans les lieux si vous ne voulez pas perdre vos droits.

o Conditions d'attribution

1/ Vous avez une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt) :

Vous pouvez bénéficier d'une aide au logement :

- o si vous vivez dans un foyer, à l'hôtel, dans un meublé ou dans une résidence universitaire ;
- o si vous êtes âgé ou handicapé et que vous êtes hébergé non gratuitement chez des particuliers, ou bien hébergé en foyer, en maison de retraite, voire en unité de soins de longue durée.

2/ Vos ressources propres et celles des personnes qui vivent sous votre toit ne doivent pas excéder un certain plafond :

Un abattement de 2 589€ sur les ressources annuelles de la famille ou de la personne seule est effectué en cas de double résidence pour motif professionnel. Dans certains cas, les ressources sont évaluées forfaitairement ou considérées comme au moins égales à un minimum. Par exemple, pour les étudiants en foyer, 4 900€ lorsque le demandeur est boursier ou 5 900€ s'il est non boursier.

o Conditions liées au logement

Le logement que vous occupez est un logement décent, avec un confort minimum et conforme aux normes de santé et de sécurité.

Sa superficie doit être au moins égale à :

- 9 m² pour une personne seule ;
- 16 m² pour deux personnes (+ 9 m² par personne supplémentaire) ;

Si ces conditions ne sont pas remplies, la Caf peut accorder l'allocation de logement, par dérogation.



ACTUEL

CRIJ Réunion

o Montant

Votre Caf calculera le montant de votre prestation de logement en tenant compte de différents éléments :

- le nombre d'enfants et des autres personnes à charge ;
- le montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêts (dans la limite d'un certain plafond) ;
- les ressources du foyer, etc.

[Vous avez la possibilité d'évaluer l'aide à laquelle vous pourriez avoir droit.](#)

La prestation de logement n'est pas versée si son montant est inférieur à 15 euros mais elle peut quand même donner droit à la prime de déménagement.

Source : <http://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement-0>

- Faire sa demande d'aide au logement

Etudiant, tout savoir sur l'aide au logement

<http://www.caf.fr/actualites/2015/etudiants-tout-savoir-sur-l-aide-au-logement>

Faire une simulation ou une demande d'aide au logement

[Aide au logement](#)

Vous pouvez aussi [télécharger le formulaire](#), le remplir et le déposer à la Caisse d'Allocations Familiales la plus proche de votre domicile :

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Antenne EST - Saint-Benoît
66, Avenue Georges Pompidou
97470 SAINT-BENOIT

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Guichet OUEST – Le Port
42 Ter, Rue de Londres
97420 LE PORT

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Guichet SUD – Le Tampon
252, Rue Jules Bertaut
97430 LE TAMPON

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Antenne NORD – Sainte-Marie
180, Avenue du Beau Pays
97438 SAINTE-MARIE

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Antenne OUEST – Saint-Paul
20, Route de Savannah, BP 164
97863 SAINT-PAUL

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Antenne SUD – Saint-Pierre
9, Rue François Isautier, BP 378
97456 SAINT-PIERRE

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : crij-reunion@crij-reunion.com

Web : www.crij-reunion.com

Retrouvez le CRIJ Réunion
sur Facebook et Twitter

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Guichet EST unique – Saint-André
400, Rue de la Gare
97440 SAINT-ANDRÉ

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Bureau détaché SUD – Saint-Louis
20 A, Rue de l'Etang - Zone industrielle de Bel Air
97450 Saint-Louis

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – CAF DE LA REUNION

Bureau détaché SUD – Saint-Joseph
2B, rue Paul - Demange
Pôle social
97480 SAINT-JOSEPH



Autres aides au logement

Outre les aides de la CAF, vous pouvez bénéficier selon votre situation du Locapass (aide au règlement du dépôt de garantie), de l'aide mobilité jeune (destiné aux jeunes en alternance), du Fonds de Solidarité pour le Logement (pour un accès ou un maintien au logement destiné aux personnes qui rencontrent de nombreuses difficultés financières ou sociales)

Les aides de la CAF : <https://www.caf.fr/aides-et-services/s-informer-sur-les-aides/logement-et-cadre-de-vie/les-aides-au-logement-0>

Les autres aides : <http://www.cllaj.re/index.php/accueil/ressources/documentations/jeunes>

Zoom sur le LOCA-PASS

Vous avez trouvé un logement et vous avez besoin pour entrer dans les lieux d'un dépôt de garantie demandé par votre futur bailleur. L'avance LOCA-PASS peut être une solution pour vous.

LOCA-PASS est une aide de l'État qui vous permet de financer le dépôt de garantie, demandé par le propriétaire et ce quel que soit le bailleur (privé ou social).

Le montant de l'avance LOCA-PASS correspond au dépôt de garantie prévu dans le bail et peut dépasser la somme de 2 300€

Le [LOCA-PASS](#) concerne :

- les jeunes moins de 30 ans : en recherche d'emploi, en contrat de travail, en formation professionnelle, étudiants boursiers d'État, étudiants titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée d'un moins 3 mois ou étudiants titulaires d'un ou plusieurs CDD, au cours des 6 mois précédent la demande d'aide, d'une durée cumulée d'au moins 3 mois ;
- les salariés, préretraités ou retraités depuis moins de 5 ans des entreprises du secteur privé non agricole, y compris les travailleurs saisonniers.

ACTUEL

CRIJ Réunion

Où déposer le dossier Locapass ?

ACTIONLOGEMENT

97 Rue de La République

CS 91029

97404 Saint-Denis Cedex

Tel : 02 62 90 22 60

Fax : 02 62 41 52 09

Web : <https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

*Ont également une présence dans le Sud :

3 Rue du Père Rimbault, Résidence Chevalier Banks - Appt 1, Bât L

Prêts et aides aux étudiants

Il existe d'autres dispositifs pour les aides aux étudiants, notamment pour les étudiants boursiers.

Consulter la fiche ACTUEL CRIJ Réunion n° 1.612 Les bourses de l'enseignement supérieur.



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©